

**DIRIGEANTS
DE DEMAIN**



HAUTS-DE-FRANCE

REGLEMENT DE CANDIDATURE

Hauts-de-France Promotion 2024



CROS
HAUTS-DE-FRANCE



CDOS
AISNE



CDOS
NORD



CDOS
OISE



CDOS
PAS-DE-CALAIS



CDOS
SOMME

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Sont autorisées à déposer une candidature les personnes qui ont entre 16 et 35 ans (40 ans pour les personnes en situation de handicap) et intègrent l'une de ces catégories :

1. qui exercent, soit :

- a. une fonction bénévole, électorale ou non, au sein d'une organisation sportive fédérée affiliée à une fédération sportive et/ou un membre du CNOSF
- b. une fonction d'arbitre
- c. est inscrit sur une liste Sportif de Haut Niveau à la date de la candidature

2. qui exercent une fonction bénévole électorale (et/ou dirigeante) au sein, soit :

- a. d'une association reconnue d'utilité publique ou affiliée à un réseau associatif reconnu d'utilité publique,
- b. d'une coordination ou tête de réseau associative hors mouvement sportif

3. qui ont débuté et/ou conclu un Service Civique (SC), un Corps Européen de Solidarité ou un Service Civique d'un pays de l'Union Européenne, un Volontariat de Solidarité Internationale (VSI), ou un volontariat international en administration ou entreprise entre le 1er janvier de l'année 2023 et le 31 décembre de l'année 2023

LES PRESCRIPTEURS

Afin de favoriser les entrées et sorties dites positives du dispositif, Il est attendu que les candidatures puissent être soutenues par un prescripteur, garant du parcours d'engagement du candidat.

Les prescripteurs identifiés sont les suivants :

Pour la première catégorie de public visé par le dispositif (cf. Condition d'inscription) :

- Les 110 membres du CNOSF et/ou leurs structures déconcentrées et/ou affiliées dans la limite de 3 candidats par promotion et par prescripteur ;

Pour la deuxième catégorie de public visé par le dispositif (cf. Condition d'inscription)

- Les associations étudiantes, le réseau des juniors associations, toutes coordinations associatives reconnues d'utilité publique et/ou représentatives de son secteur, association d'insertion par et dans le sport (à définir), des collectivités dans la limite de 2 candidats par promotion et par prescripteur.

Pour la troisième catégorie de public visé par le dispositif (cf. Condition d'inscription) :

- Les prescripteurs seront les mêmes que pour les deux premières catégories

Pour les prescripteurs présentant des candidats et relevant de plusieurs catégories de public, la limite de candidatures est portée à 4 par promotion et prescripteur.

LA PROCEDURE DE CANDIDATURE

Le formulaire de candidature sera partagé uniquement auprès des prescripteurs identifiés. Le formulaire est organisé autour de plusieurs questions - réponses et la demande d'ajout de pièces jointes attestant du soutien de la candidature par le-dit prescripteur.

Le dossier de candidature se compose :

① d'un formulaire de candidature à remplir par le candidat ou le prescripteur ou un binôme candidat - prescripteur. Le temps de remplissage prévisionnel est estimé à 15 minutes. Préalablement au remplissage du formulaire, le candidat ou le prescripteur devra se munir de :

- d'éléments de civilité (carte d'identité, passeport...)
- de tous documents permettant d'attester des conditions d'inscription

② du formulaire prescripteur, à transmettre à arnaudsellier@franceolympique.com après la complétude du formulaire, et qui représentera :

- **Pour le premier public**, le témoignage d'une personnalité physique représentant le prescripteur sera attendu. Ce parrain et/ou marraine doit pouvoir se prémunir d'une fonction exercée ou d'une expérience acquise au sein de l'organisation dont la candidature est issue.

Il devra préciser le parcours d'engagement bénévole (en amont et en aval de la participation au dispositif Dirigeants de Demain) dans lequel s'inscrit la participation du candidat au dispositif Dirigeants de demain.

- **Pour le deuxième public**, le témoignage d'une personnalité physique représentant le prescripteur et/ou d'un pair sera attendu. Ce parrain et/ou marraine doit pouvoir se prémunir d'une fonction exercée ou d'une expérience acquise au sein de l'organisation dont la candidature est issue. La personne paire doit pouvoir également se prémunir d'une fonction exercée ou d'une expérience acquise au sein d'une association.
Il devra préciser le parcours d'engagement bénévole (en amont et en aval de la participation au dispositif Dirigeants de Demain) dans lequel s'inscrit la participation du candidat au dispositif Dirigeants de Demain.
- **Pour le troisième public**, le témoignage d'un parrain et/ou d'une marraine, personnalité physique représentant le prescripteur, sera attendu. Ce parrain et/ou marraine doit pouvoir se prémunir d'une fonction exercée au sein de l'organisation prescriptrice.

Les candidatures sont à soumettre par l'intermédiaire du [formulaire suivant](#), avant le 15 septembre 2024, à 23h59.

L'ensemble du dispositif est accessible gratuitement pour les candidats (un chèque de caution de 100 € sera néanmoins demandé lors de l'inscription)

Un comité de sélection sera institué et arrêtera la liste des candidatures admises pour cette promotion 2024/2025 :

- Lundi 23 septembre 2024 : annonce des candidats retenus

- **Lundi 30 septembre 2024 à 17h30 : réunion de présentation de la formation en visioconférence**

Calendrier prévisionnel des temps de formation en présentiel :

Rassemblement n°1 : vendredi 18 et samedi 19 octobre 2024 dans le Pas-de-Calais

Rassemblement n°2 : vendredi 13 et samedi 14 décembre 2024 dans l'Aisne

Rassemblement n°3 : vendredi 7 et samedi 8 février 2025 dans la Somme

Rassemblement n°4 : vendredi 4 et samedi 5 avril 2025 dans l'Oise

Rassemblement n°5 : vendredi 4 et samedi 5 juillet 2025 dans le Nord